

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

G. P. E.

Société Anonyme au capital de 21.416.000€
Siège social : DRAGUIGNAN (Var) – 109, rue Jean AICARD
429 574 395 R.C.S. DRAGUIGNAN

MODALITES DE MISE A DISPOSITION OU DE CONSULTATION DES INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 25 JUN 2026

La Société informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire (l' « **Assemblée** ») a été fixée au **25 juin 2026 à 9 heures**, au siège social de la Société, 109 rue Jean Aicard, 83300 Draguignan.

L'avis de réunion valant avis de convocation, comportant l'ordre du jour, le texte des résolutions et les informations utiles sur les modalités de participation et de vote à cette Assemblée, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) n° 60 en date du 20 mai 2026.

Conformément à l'article R.22-10-29-1 du Code de commerce, l'Assemblée sera retransmise en intégralité, en direct et en différé, sur le site internet de la Société (www.pizzorno.com). Un enregistrement de l'Assemblée sera consultable sur le site internet de la Société au plus tard sept (7) jours ouvrés après la date de l'Assemblée et pendant une durée minimale de deux (2) ans à compter de sa mise en ligne.

Nous vous remercions de consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée sur le site www.pizzorno.com.

Conformément à la loi, tous les documents et informations prévus à l'article R.22-10-23 du Code de commerce sont disponibles depuis le 21ème jour précédant l'Assemblée, soit le **4 juin 2026**, sur le site internet de la Société : <https://www.pizzorno.com/investisseurs/assemblee-generale/>

Pour des raisons d'économie et de préservation de l'environnement et en conformité avec le décret n° 2026-94 du 13 février 2026 relatif à la modernisation des modalités de communication avec leurs actionnaires de certaines sociétés commerciales, les documents concernant l'Assemblée ne sont pas joints à l'avis de convocation. Dans la mesure où les documents et renseignements mentionnés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce sont mis en ligne sur le site internet de la Société, il ne sera pas donné suite aux demandes d'envoi de documents, conformément aux dispositions de l'article R.225-88 du Code de commerce.

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués aux assemblées générales sont tenus, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Pour tous renseignements complémentaires, nous vous remercions de bien vouloir envoyer un e-mail à l'adresse suivante : ag2026@pizzorno.com.